



Selle Français

www.sellefrancais.fr

REGLEMENT TECHNIQUE DES CONCOURS D'ELEVAGE ET DES EVALUATIONS MODELE – ALLURES – APTITUDES A L'OBSTACLE SELLE FRANÇAIS 2010

Les concours d'élevage de la race SELLE FRANÇAIS sont des manifestations publiques ayant un ou plusieurs objectifs :

- caractériser les animaux dans un but de sélection,
- mettre en valeur les meilleurs sujets,
- caractériser les reproducteurs selon les objectifs déterminés par le programme d'élevage,
- attribuer des qualifications de modèle et allures aux reproducteurs, selon les objectifs de la race SELLE FRANÇAIS
- inciter à la préparation du jeune cheval afin de faciliter la mise en marché
- favoriser les lieux de rencontre des acteurs de la commercialisation
- promouvoir la race SELLE FRANÇAIS

Ils peuvent être organisés sur des lieux publics ou privés, Les modalités d'organisation doivent suivre le cahier des charges des concours Selle Français établi par l'ANSF.

Les concours de Race Selle français sont organisés selon le règlement de l'Association Nationale de Race Selle Français en conformité avec le règlement général IFCE (arrêtés du 10 janvier 01 et du 15 juin 02) pour les concours de reproducteurs. Les modalités d'organisation doivent alors faire l'objet d'une convention entre l'établissement public IFCE, l'association Nationale de Race SF et l'association régionale d'éleveurs déléguée à l'organisation des concours Selle Français en région.

Les concours de foal, le championnat de France des deux ans femelles, les qualificatives et la finale des candidats étalons de deux et trois ans sont organisés sous la seule autorité de l'ANSF.

Les engagements seront réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles selon les règles établis.

Les engagements doivent parvenir avant la date de clôture des engagements spécifiée sur le site d'engagement ou les bulletins.

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Les concours de la race Selle Français sont organisés sous la présidence du Président de l'ANSF

Article 1.1. NOMBRE D'ANIMAUX PAR CONCOURS

Au niveau local, il est souhaitable qu'un concours rassemble au total sur ses épreuves un minimum de 20 animaux dans les concours de reproducteurs et de 40 animaux sur les concours de chevaux de sport.

Article 1.2.

ORGANISATION ET JURY DES CONCOURS SELLE FRANÇAIS IFCE/ANSF

Les concours locaux et régionaux poulinières Selle Français, pouliches Selle Français de 2 ans, et les concours de 3 ans.

ORGANISATION :

Par délégation du Président de l'ANSF et du Directeur général de l'IFCE, chaque délégué régional de l'IFCE, en concertation avec les responsables de site et de secteur, et le Président de l'association régionale d'éleveurs déléguée par l'ANSF en concertation avec le délégué administrateur régional de l'ANSF, organise les concours qui ont lieu sur le territoire de sa région, quel qu'en soit le niveau : national, régional, local.

Une convention régionale IFCE / Association régionale d'éleveurs déléguée de l'ANSF définira les engagements de chacun, en particulier le respect du présent règlement et la répartition des tâches.

JURY :

1 – Les membres du jury doivent être en tenue correcte et identifiée Selle Français, issus du corps des juges ANSF.

. Pour les concours locaux, le jury est désigné par le président de l'ANSF sur proposition du juge référent ANSF, le Président de l'association régionale déléguée, le délégué administrateur régional de l'ANSF et le délégué régional des Haras Nationaux.

. Pour les concours régionaux, le jury est désigné par le président de l'ANSF sur proposition du Juge référent ANSF en accord avec le Président de l'association régionale déléguée, le délégué administrateur régional de l'ANSF et le délégué régional des Haras Nationaux.

. Pour les concours nationaux, le jury est désigné par le Président de l'ANSF, en accord avec les Haras Nationaux (DNI).

2 - Le directeur des services vétérinaires est invité à assister à tous les concours. Il est destinataire des programmes et du calendrier. Il peut se faire représenter.

3 - Le jury note les animaux dans les différentes épreuves ou tests.

Les grilles de notation ANSF sont utilisées sur l'ensemble du territoire national et pour l'attribution des qualifications de reproducteurs.

Les membres du jury ne peuvent pas présenter d'animaux leurs appartenant dans un concours où ils officient.

4- Afin de réaliser le relevé morphologique, l'ensemble des animaux présentés en concours reproducteurs est évalué par des jurys comprenant au moins 1 juge national pour les concours locaux et régionaux (juges issus du corps des juges ANSF).

Article 1.3.

ORGANISATION ET JURY DES CONCOURS SELLE FRANÇAIS ANSF

Les concours de foals Selle Français, les concours candidats étalons, les finales nationales de pouliches de 2 ans.

ORGANISATION :

Par délégation du Président de l'ANSF, le Président de l'association régionale d'éleveurs déléguée par l'ANSF en concertation avec le délégué administrateur régional de l'ANSF, organise les concours qui ont lieu sur le territoire de sa région, quel qu'en soit le niveau : national, régional, local.

Les concours devront respecter le présent règlement ainsi que le cahier des charges des concours Selle Français.

JURY

1 – Les membres du jury doivent être en tenue correcte et identifiée Selle Français, issus du corps des juges ANSF.

. Pour les concours locaux, le jury est désigné par le président de l'ANSF sur proposition du Juge référent ANSF en accord avec le président association régionale déléguée et le délégué administrateur régional de l'ANSF.

. Pour les concours régionaux, le jury est désigné par le président de l'ANSF sur proposition du Juge référent ANSF en accord avec le président association régionale déléguée et le délégué administrateur régional de l'ANSF.

. Pour les concours nationaux, le jury est désigné par le Président de l'ANSF sur proposition du président des juges ANSF.

2 - Le Directeur des services vétérinaires est invité à assister à tous les concours. Il est destinataire des programmes et du calendrier.

3 - Le jury note les animaux dans les différentes épreuves ou tests.

Les grilles de notation ANSF sont utilisées sur l'ensemble des concours et pour l'attribution des qualifications de reproducteurs.

Les membres du jury ne peuvent pas présenter d'animaux leurs appartenant dans un concours ou sur un lieu de concours où ils officient.

4 - Afin de réaliser le relevé morphologique, l'ensemble des animaux présentés en concours reproducteurs est évalué par des juges du corps de juges ANSF comprenant au moins un juge national.

5 – Dans toute la mesure du possible, le jury est assisté par un secrétariat.

L'ORGANISATEUR EST CHARGÉ :

1 - de la publication du programme.

Le programme d'un concours mentionne outre les lieux et dates du concours, la race et les catégories d'animaux auxquels il est ouvert, les conditions de leur admission, la nature des épreuves et tests auxquels ils seront soumis.

Ces programmes doivent répondre au règlement technique défini chaque année par l'ANSF.

2 - de l'obtention des autorisations administratives et de la police du concours, sous réserve des attributions des Préfets et des maires.

3 - de l'établissement des procès-verbaux. (Une copie du procès verbal signée du président et du secrétaire du jury est transmise à la Direction des Connaissances de l'IFCE) et de la transmission des résultats sous forme informatique selon la procédure et le format déterminé par l'ANSF.

En cas de co-organisation avec l'ANSF ou l'une des associations régionales d'éleveurs déléguée, un droit d'engagement sera prélevé, au bénéfice de l'association comme préalablement établi par l'ANSF ou l'une des associations régionales d'éleveurs déléguée, afin de soutenir son action sur ces

concours, notamment contribué à la formation de ses juges, et à la promotion qu'elle assure. Ce droit d'engagement est fixé par convention.

4 –de l'organisation matérielle des concours en application du cahier des charges des concours Selle Français établi par l'ANSF.

JUGEMENT

- 1 - Les membres du jury jugeront au minimum par 2 pour chacun des ateliers.
- 2 - La Présidence du jury est désignée par le président de l'ANSF en collaboration avec l'organisateur délégué par l'ANSF. Le Président du jury est chargé de faire appliquer sur le terrain le règlement du concours.
Elle sera en priorité attribuée au juge référent ANSF ou un juge national du corps des juges SF. C'est lui qui est qualifié pour accorder d'éventuelles dérogations.

Article 1.4.

CONDITIONS D'ADMISSION DES ANIMAUX ET DES PROPRIETAIRES

- 1 - Les concours de la race SELLE FRANÇAIS sont ouverts aux animaux inscrits au Stud book de la race SELLE FRANÇAIS ou produisant dans la race SELLE FRANÇAIS.
- 2 - Les propriétaires devront être à jour de leurs cotisations vis-à-vis de l'Association Nationale de Race
- 3 - Les animaux de la race SELLE FRANÇAIS ou produisant dans la race Selle Français devront être inscrits au stud-book SELLE FRANÇAIS pour participer aux épreuves.
- 4 - Les propriétaires ou les représentants doivent tenir à la disposition du président du jury les documents d'identification et toutes les pièces permettant de vérifier le respect des conditions d'admission.
Les sujets présentés doivent être vaccinés contre la grippe équine, satisfaire aux conditions sanitaires et d'identification complémentaires en vigueur, et respecter les dispositions du chapitre IX relatives aux contrôles de médicaments.
Les chevaux ne satisfaisant pas à ces conditions sont exclus du concours.
Le document d'accompagnement des animaux âgés de plus de dix-huit mois doit être validé, tout en sachant que le versement des primes et/ou la qualification supérieure sont liés à cette obligation.
- 5 - Certaines catégories de concours s'inscrivent dans un programme de sélection à plusieurs niveaux, l'échelon inférieur permettant de qualifier les animaux pour l'échelon supérieur.
Un même animal ne peut être présenté qu'à une seule épreuve de chaque niveau.
Avec accord de l'organisateur, l'accès aux concours locaux est possible pour les animaux appartenant à des propriétaires domiciliés ou ayant leur élevage hors de la région où se déroulent ces concours.

Article 1.5. ENGAGEMENT ET DROIT D'ENGAGEMENT

Le droit d'engagement est fixé en début d'année par l'association Régionale déléguée à l'organisation des concours Selle Français et l'association nationale pour tous les concours gérés directement par l'association nationale de race.

Des remises peuvent être consenties par l'organisateur aux adhérents de l'association régionale et de l'association nationale de race.

Article 1.6. DOTATIONS

La dotation de l'ANSF ou de l'IFCE sur les concours d'élevage de la race SELLE FRANÇAIS se répartit en fonction du :

- type du concours (foals, poulinières, 2 ans, 3 ans.)
- niveau du concours
- la note obtenue dans le concours
- du classement.

- Seuls les animaux inscrits au programme d'élevage Selle Français peuvent bénéficier des primes distribuées par l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation. Les poulinières suitées d'un produit inscrit au stud-book SF sont de facto considérées comme inscrites au Programme d'élevage de la race SF.

Article 1.7. CLASSEMENT

Pour le rappel, en cas de notes finales ex æquo, c'est la note de modèle (avec 2 décimales après la virgule) qui sera prise en compte, puis la note allure (avec 2 décimales après la virgule), et la note obstacle (avec 2 décimales après la virgule) si cela est nécessaire.

Voir réglementations spécifiques pour les Foals et poulinières.

Des dispositions particulières sont prévues pour les finales nationales.

Article 1.8. PRESENTATION

LE CHEVAL :

Les chevaux seront toilettés : crinière nattée, queue faite ou tressée, conseillé ferrés au moins des antérieurs, et présentés en bridon simple et sans enrênements.

Protection des membres à l'obstacle : seules les guêtres aux antérieurs sont autorisées. Les protections postérieures sont interdites. Les cloches sont interdites sauf autorisation spéciale du jury pour blessure aux glomes, constatées à l'entrée.

Aucune aide artificielle mis à part la cravache simple, est autorisée.

LE PRESENTATEUR :

Lors de la présentation et des remises des prix, le présentateur doit être en tenue correcte identifiée Selle Français. Il en est ainsi de toute personne présent sur le ring et qui intervient lors de cette présentation.

Le cavalier doit être en tenue de concours d'équitation, identifiée Selle Français. Pour toutes les épreuves montées le port de la bombe est obligatoire.

Article 1.9. SANCTIONS

Les chevaux présentant un comportement dangereux, un problème physique ou sanitaire pourront être éliminés par le jury. Le jury pourra également éliminer du concours les chevaux qu'il estime avoir fait l'objet d'une préparation anormale.

Tout auteur de fraude sur l'origine ou sur l'identité d'un équidé ou tout auteur de fausses déclarations ou de manquement au présent règlement peut être exclu du Concours et du bénéfice des primes prévues au présent règlement pour une période qui ne pourra excéder dix ans.

Si le présentateur et/ou le cavalier ne remplissent pas les conditions définies à l'article 1.8, ils pourront également être exclus du concours.

Le Président du jury reste souverain pour prendre toute décision y compris l'exclusion pendant le concours vis-à-vis d'attitudes déplacées de propriétaires, cavaliers, présentateurs ou autres.

Article 1.10. PROPRIETAIRE

Est considéré comme propriétaire la personne reconnue au SIRE comme telle.

Elle est responsable (ou son représentant) de son animal pendant toute la durée du concours.

CHAPITRE II : CONCOURS DE REPRODUCTEURS

Article 2.A CONCOURS DE REPRODUCTEURS

2.1. LES MÂLES

2.1.1. LES MALES DE 2 ans

Les concours de mâles de deux ans ont pour objectif la détection précoce des jeunes reproducteurs de la race SELLE FRANÇAIS. Les épreuves qualificatives et la finale s'insèrent donc dans le programme de sélection de la race.

Les épreuves qualificatives sont organisées en même temps et sur le même site que les épreuves qualificatives des mâles de 3 ans, sauf cas de dérogation acceptée par le Président de l'ANSF.

➤ COMPOSITION DU JURY :

Le jury sera désigné par le Président de l'ANSF et comportera des juges nationaux pouvant être accompagnés de consultants membres ASEP, HN, AVEF, ACSOF.

➤ EPREUVES QUALIFICATIVES REGIONALES :

➤ ENGAGEMENTS

Les engagements seront réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles.

➤ DEROULEMENT DES EPREUVES

● **Évaluation du saut en liberté** : dans un rond d'Havrincourt ou en manège, obstacle composé de barres ou de palanques :

Un obstacle de réglage ← 2 foulées → un obstacle.

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3.

→ Déroulement de la présentation :

. 2 ou 3 tours sans obstacles avec barres au sol

. saut d'une combinaison composée de la manière suivante :

. un obstacle de réglage d'une hauteur d'environ 50 à 60cm

. deux foulées

. un obstacle:

. vertical appelé d'une hauteur maximum de 1m10

. puis oxer aux dimensions maximum de 1,10m devant x 1,15m derrière, largeur 1,20m

→ Seul le propriétaire (ou son représentant) est autorisé à entrer dans le rond mais sans intervenir lors de la présentation qui, sur le plan technique, est placée sous l'autorité du jury.

● **Évaluation du modèle** :

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 4.

→ Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 cotés.

→ Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas.

● **Évaluation des allures** :

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3.

Le pas est jugé lors de la présentation en main du modèle.

Le trot et le galop sont jugés en liberté lors de la séance d'obstacle.

➤ RESULTATS, CLASSEMENTS, ET RAPPELS :

Quatre classements peuvent être établis si nécessaire :

- . Un classement « Modèle »,
- . Un classement « Allures »,
- . Un classement « Aptitude à l'Obstacle ».
- . Un classement cumulé constitué de la combinaison des trois épreuves selon des coefficients suivants : Modèle coefficient 4, Allures coefficient 3, Aptitude à l'Obstacle coefficient 3.
- . Entre un quart et un tiers des concurrents pourra être rappelé.

CONCOURS NATIONAL

➤ **CONDITIONS DE QUALIFICATION**

En fonction des évaluations faites lors des qualificatives, sont qualifiés pour le Concours National des mâles Selle Français de 2 ans, environ 80 chevaux Selle Français qui ont obtenu les meilleures notes lors des épreuves qualificatives. Les suivants figurent sur une liste d'attente. Ils pourront participer à la finale en fonction des désistements éventuels des chevaux qualifiés.

Toutefois, outre leur classement, les chevaux devront, pour être qualifiés à la finale:

- 1/ avoir obtenu une note supérieure à 3/10 aux aplombs antérieurs et postérieurs lors des épreuves qualificatives ;
- 2/ présenter un statut ostéo-articulaire excellent ou bon ou intermédiaire, selon le protocole du « Professeur Denoix ». Le protocole devra être joint avec l'engagement à la finale.

➤ **ENGAGEMENTS**

Les engagements seront réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles.

➤ **DEROULEMENT DES EPREUVES**

Section saut d'obstacles et concours complet

- **Évaluation du saut en liberté** : dans un rond d'Havrincourt ou en manège, obstacle composé de barres ou de palanques :

Un obstacle de réglage ← 2 foulées → un vertical ← 2 foulées → un vertical puis oxer

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3.

→ Déroulement de la présentation :

- . 2 ou 3 tours sans obstacles avec barres au sol.
- . saut d'une combinaison composée de la manière suivante :

- . un obstacle de réglage d'une hauteur d'environ 50 à 60cm,
- . 2 *foulées*, vertical d'une hauteur maximum de 60cm,
- . 2 *foulées*, vertical d'une hauteur de 1,10m maximum, puis oxer d'une hauteur maximum de 1,15m devant, 1,20m derrière et d'une largeur maximum de 1,30m.

→ Seul le propriétaire (ou son représentant) est autorisé à entrer dans le rond mais sans intervenir lors de la présentation qui, sur le plan technique, est placée sous l'autorité du jury. Ce dispositif pourra être modifié sur le nombre de foulées si les infrastructures ne permettent pas l'installation de la ligne. Il sera cependant le même pour tous les chevaux.

- **Évaluation du modèle** :

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 4.

→ Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 cotés.

→ Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas...

- **Évaluation des allures** :

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3.

Le pas est jugé lors de la présentation en main du modèle.

Le trot et le galop sont jugés en liberté lors de la séance d'obstacle.

➤ **RESULTATS, CLASSEMENTS, ET RAPPELS :**

A l'issue des épreuves, seront annoncés les chevaux approuvés et non approuvés.

2.1.2. LES MÂLES DE TROIS ANS

Les Selle Français sont examinés montés, en main et à l'obstacle dans les concours qualificatifs régionaux et lors de la finale nationale.

Pour participer à la finale nationale de Saint Lô, les chevaux devront avoir été qualifiés dans l'un des concours qualificatifs prévus aux lieux et dates définis chaque année.

➤ COMPOSITION DU JURY :

Le jury sera désigné par le Président de l'ANSF et comportera des juges nationaux pouvant être accompagnés de consultants membres ASEP, HN, AVEF, ACSOF.

➤ EPREUVES QUALIFICATIVES

➤ ENGAGEMENTS

Les engagements seront réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles.

➤ DÉROULEMENT DES EPREUVES QUALIFICATIVES

● **Évaluation du saut en liberté** : dans un rond d'Havrincourt ou en manège, obstacle composé de barres ou de palanques.

Un obstacle de réglage ← 2 foulées → un obstacle.

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 1,5.

→ Déroulement de la présentation :

- . 2 ou 3 tours sans obstacles avec barres au sol
- . saut d'une combinaison composée de la manière suivante :
 - . un obstacle de réglage d'une hauteur d'environ 30 à 60cm
 - . 2 foulées
 - . un obstacle:
 - . vertical appelé d'une hauteur maximum de 1,20m
 - . puis oxer aux dimensions maximum de 1,25m devant x 1,30m derrière, largeur 1,40m

→ Seul le propriétaire (ou son représentant) est autorisé à entrer dans le rond mais sans intervenir lors de la présentation qui, sur le plan technique, est placée sous l'autorité du jury.

● **Évaluation du modèle** :

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 4.

→ Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 cotés.

→ Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas.

● **Évaluation des allures et du saut monté** :

→ **allures** : Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3, comprenant une combinaison des notes du pas (25%), du trot (25%), du galop (50%).

La présentation montée se déroule individuellement ou en groupe selon le programme.

Déroulement de la présentation : Evolution sur le plat aux trois allures comprenant l'enchaînement :

- Un tour de piste au trot à main gauche,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,
- Changement de main sur la diagonale en développant le trot,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,
- A la fin du cercle, départ au galop,
- Marcher large
- Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
- Marcher large en allongeant le galop sur la longueur.
- Reprendre
- Changer de main sur la diagonale ; passer au trot
- Prendre le galop à l'autre main, marcher large
- Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
- Allonger le galop sur la longueur

- Reprendre
- Transition progressive au trot, puis au pas.
- Marcher au pas, rênes longues en face ou autour du jury.

→ **saut monté** : Note de 0 à 10 affectée du coefficient 1,5. **Nombre de passages limité à 5.**

Enchaînement d'une combinaison encadrée et composée de la manière suivante :

Les sauts se feront entrée au trot.

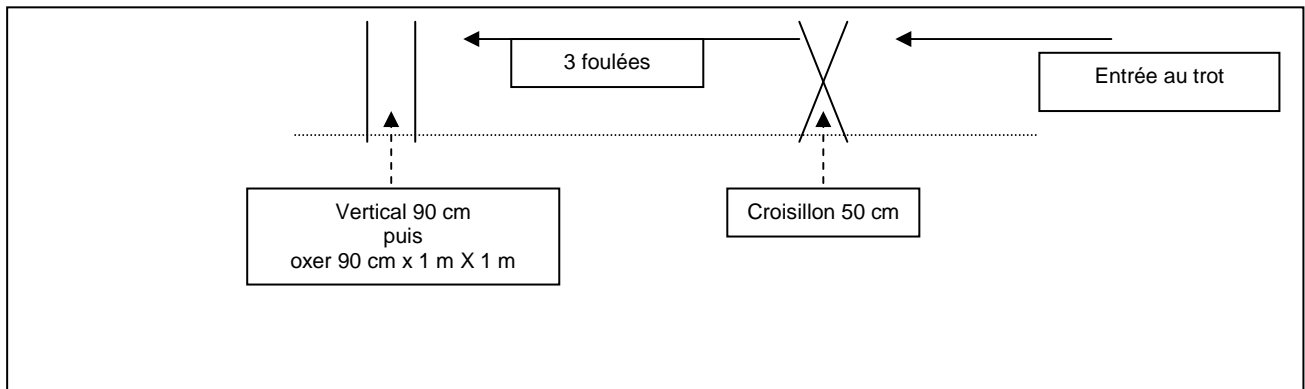
Entrée au trot, passage d'un croisillon d'une hauteur de 50 cm environ ← 3 foulées → vertical d'une hauteur de 90 cm environ.

Puis entrée au trot passage d'un croisillon d'une hauteur de 50 cm environ ← 3 foulées → oxer d'une hauteur de 90 cm environ devant x 1m environ derrière et d'une largeur d'environ 1m.

Le jury pourra adapter si besoin le nombre de passages pour un cheval.

Un sous bassement pourra être installé de type cube ou arrondi, les obstacles devront être appelés.

Sortie au pas rênes longues en repassant devant le jury pour la note de pas.



➤ RESULTATS, CLASSEMENTS, ET RAPPELS

. Un classement cumulé constitué de la combinaison des quatre épreuves selon des coefficients suivants : Modèle coefficient 4, Locomotion coefficient 3, Aptitude à l'Obstacle en liberté coefficient 1,5, Aptitude au saut monté coefficient 1,5.

. Entre un quart et un tiers des concurrents pourra être rappelé.

CONCOURS NATIONAL

➤ **CONDITIONS DE QUALIFICATION**

Cette épreuve est ouverte aux 80 chevaux entiers de 3 ans Selle Français environ qui ont obtenu les meilleures notes lors des épreuves qualificatives. Les suivants figurent sur une liste d'attente. Ils pourront participer à la finale en fonction des désistements éventuels des chevaux qualifiés.

Toutefois, outre leur classement, les chevaux devront, pour être qualifiés à la finale:

1/ avoir obtenu une note supérieure à 3/10 aux aplombs antérieurs et postérieurs lors des épreuves qualificatives ;

2/ présenter un statut ostéo-articulaire excellent ou bon ou intermédiaire, selon le protocole du « Professeur Denoix ». Le protocole devra être joint avec l'engagement à la finale.

➤ **ENGAGEMENTS**

Les engagements seront réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles.

➤ **DÉROULEMENT DES EPREUVES**

Section saut d'obstacles et concours complet

● **Évaluation du modèle**

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 4.

→ Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 cotés.

→ Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas.

● **Évaluation des allures et du saut monté**

Le jugement de la locomotion s'apprécie en fonction de la discipline CSO.

Passage individuel ou en groupe selon le programme ; Les chevaux arrivent détendus.

→ **allures** : Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3, comprenant une combinaison des notes du pas (25%), du trot (25%), du galop (50%) ;

Déroulement de la présentation : Evolution sur le plat aux trois allures comprenant l'enchaînement :

- Un tour de piste au trot à main gauche,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,
- Changement de main sur la diagonale en développant le trot,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,
- A la fin du cercle, départ au galop,
- Marcher large
- Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
- Marcher large en allongeant le galop sur la longueur.
- Reprendre
- Changer de main sur la diagonale ; passer au trot
- Prendre le galop à l'autre main, marcher large
- Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
- Allonger le galop sur la longueur
- reprendre
- Transition progressive au trot, puis au pas.
- Marcher au pas, rênes longues en face ou autour du jury.

→ **saut monté** : Note de 0 à 10 affectée du coefficient 1,5. **Nombre de passages limité à 5.**

Enchaînement d'une combinaison encadrée dans la diagonale, et de un ou deux obstacles encadrés et isolés, et composée de la manière suivante :

Les sauts se feront entrée au trot.

Entrée au trot, passage d'un croisillon d'une hauteur de 50 cm environ ← 3 foulées → vertical d'une hauteur de 1 m environ.

puis **entrée au trot**, passage d'un croisillon d'une hauteur de 50 cm environ ← 3 foulées →

oxer d'une hauteur de 1 m environ devant x 1,10 m environ derrière et d'une largeur d'environ 1,10 m.

1 ou 2 obstacles isolés et bien encadrés pourront être sautés dans l'enchaînement de la ligne aux cotes équivalentes.

Le jury pourra adapter si besoin le nombre de passages pour un cheval.

Un sous bassement pourra être installé de type cube ou arrondi, les obstacles seront appelés.

Sortie au pas rênes longues en repassant devant le jury pour la note de pas.

● **Évaluation du saut en liberté** : dans un rond d'Havrincourt ou en manège, obstacle composé de barres ou de palanques.

Un obstacle de réglage ← 1 foulée → un vertical ← 2 foulées → un vertical puis oxer

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 1,5.

→ Déroulement de la présentation :

. saut d'une combinaison composée de la manière suivante :

. un obstacle de réglage d'une hauteur d'environ 50 à 60cm,

. 1 foulée, vertical d'une hauteur maximum de 80cm,

. 2 foulées, vertical d'une hauteur de 1,20m maximum, puis oxer d'une hauteur maximum de 1,30m devant, 1,35m derrière et d'une largeur maximum de 1,50m.

→ Seul le propriétaire (ou son représentant) est autorisé à entrer dans le rond mais sans intervenir lors de la présentation qui, sur le plan technique, est placée sous l'autorité du jury. Ce dispositif pourra être modifié sur le nombre de foulées si les infrastructures ne permettent pas l'installation de la ligne. Il sera cependant le même pour tous les chevaux.

➤ **RESULTATS, CLASSEMENTS, ET RAPPELS :**

A l'issue des épreuves, seront annoncés les chevaux approuvés et non approuvés.

2.2 LES FEMELLES

2.2.1 POULINIÈRES

Les concours poulinières sont ouverts à toutes les juments SF ou facteurs SF, suitées d'un poulain inscrit SF, quel que soit l'âge.

Seules bénéficieront des encouragements, des primes de concours, et seront sélectionnables pour les concours régionaux :

- Les juments de trois ans et de quatre ans, suitées d'un produit inscrit au stud-book Selle Français. Si elles sont saillies, elles doivent l'être par un étalon qualifiant le produit à naître SF.
- Les juments de cinq à dix-huit ans suitées d'un produit inscrit au stud-book Selle Français et saillies par un étalon qualifiant le produit à naître SF.

Les sections suivantes seront prévues au programme :

- Poulinières jeunes pour les 3 à 11 ans
- Poulinières âgées pour les 12 ans à 18 ans.
- Autres poulinières (hors d'âge)

Ne sont pas qualifiées les juments qui auraient pris part dans l'année à une course publique ou à une compétition officielle hippique.

Sont qualifiées pour les concours régionaux ou inter - régionaux de reproductrices, les femelles désignées à l'issue des concours locaux.

➤ ENGAGEMENTS

Les engagements seront réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles selon les secteurs.

Toutes les épreuves qualificatives régionales doivent être organisées avant le 31 Août, sauf cas de force majeure avec accord de l'ANSF.

➤ DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :

Les poulinières sont examinées sous l'angle du modèle et des allures.

Les Concours de poulinières sont des concours mère - poulain pour la note finale, la note du poulain intervient pour 30% et la note de la mère intervient pour 70%.

Si nécessaire, c'est la note du poulain qui départagera les ex-aequo.

Afin de parfaire l'animation du concours, on pourra procéder à la désignation de la meilleure poulinière et du meilleur poulain.

JUGEMENT DE LA POULINIÈRE :

Voir grille ANSF poulinière correspondante.

JUGEMENT DU POULAIN :

Voir grille ANSF poulain correspondante.

➤ ADMISSION DES JUMENTS FAISANT L'OBJET D'UN TRANSFERT D'EMBRYONS

La mère génétique est présentée avec au moins une mère porteuse et le(s) poulain(s).

La mère génétique est notée mais n'est pas classée.

La catégorie poulinière non suitée est supprimée mais les juments non suitées peuvent venir se faire évaluer pour obtenir une labellisation facteur de Selle Français.

2.2.2 LES FEMELLES DE DEUX ANS

Les femelles de deux ans sont examinées au modèle, aux allures et à l'obstacle en liberté dans les concours locaux, régionaux et nationaux.

Les pouliches ayant obtenu une note inférieure ou égale à 3/10 aux aplombs antérieurs ou postérieurs lors des épreuves qualificatives, ne pourront pas être qualifiées pour les finales régionales ou nationales.

EPREUVES LOCALES ET REGIONALES

➤ **ENGAGEMENTS**

Les engagements doivent être réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles selon les secteurs.

Toutes les épreuves qualificatives régionales doivent être organisées avant le 31 Août, sauf cas de force majeure.

➤ **DEROULEMENT DES EPREUVES**

● **Évaluation du saut en liberté** : dans un rond d'Havrincourt ou en manège, obstacle composé de barres ou de palanques.

Un obstacle de réglage ← 2 foulées → un obstacle.

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3.

→ Déroulement de la présentation :

- . 2 ou 3 tours sans obstacles avec barres au sol
- . saut d'une combinaison composée de la manière suivante :
 - . un obstacle de réglage d'une hauteur d'environ 50 à 60cm
 - . deux foulées
 - . un obstacle:
 - . vertical appelé d'une hauteur maximum de 1m
 - . puis oxer aux dimensions maximum de 1m devant x 1,05m derrière, largeur 1,10m

→ Seul le propriétaire (ou son représentant) est autorisé à entrer dans le rond mais sans intervenir lors de la présentation qui, sur le plan technique, est placée sous l'autorité du jury.

● **Évaluation du modèle** :

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 4.

→ Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 cotés.

→ Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas...

● **Évaluation des allures** :

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3.

Le pas est jugé lors de la présentation en main du modèle.

Le trot et le galop sont jugés en liberté lors de la séance d'obstacle.

➤ **RESULTATS, CLASSEMENTS, ET RAPPELS :**

Quatre classements pourront être établis si nécessaire.

. Un classement « Modèle »

. Un classement « Allures »,

. Un classement « Aptitude à l'Obstacle ».

. Un classement cumulé constitué de la combinaison des trois épreuves selon des coefficients suivants : Modèle coefficient 4, Allures coefficient 3, Aptitude à l'Obstacle coefficient 3.

. Entre un quart et un tiers des concurrents pourra être rappelé.

➔ CONCOURS NATIONAL

➤ **CONDITIONS DE QUALIFICATION**

Sont qualifiés pour le Concours National des femelles Selle Français de 2 ans :

. 2 candidates par région, soit 40 participantes,

. + 40 autres environ au prorata du nombre moyen de naissances SF de la région sur les 3 dernières années précédentes en regard du nombre national des naissances SF.

Les suivantes figurent sur une liste d'attente. Elles pourront participer à la finale en fonction des désistements éventuels des chevaux qualifiés.

Toutefois les pouliches ayant obtenu une note inférieure ou égale à 3/10 aux aplombs antérieurs ou postérieurs lors des épreuves qualificatives, ne pourront être qualifiées pour la finale.

Toutes les épreuves qualificatives régionales doivent être organisées avant le 31 Août, sauf cas de force majeure.

➤ **ENGAGEMENTS**

Les engagements doivent être réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles.

➤ **DEROULEMENT DES EPREUVES**

● **Évaluation du saut en liberté** : dans un rond d'Havrincourt ou en manège, obstacle composé de barres ou de palanques :

Un obstacle de réglage ← 2 foulées → un vertical ← 2 foulées → un vertical puis oxer

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3.

→ Déroulement de la présentation :

. 2 ou 3 tours sans obstacles avec barres au sol.

. saut d'une combinaison composée de la manière suivante :

. un obstacle de réglage d'une hauteur d' environ 50 à 60cm,

. 2 foulées, vertical d'une hauteur maximum de 60cm,

. 2 *foulées*, vertical d'une hauteur de 1m maximum, puis oxer d'une hauteur maximum de 1,05m devant, 1,10m derrière et d'une largeur maximum de 1,20m.

→ Seul le propriétaire (ou son représentant) est autorisé à entrer dans le rond mais sans intervenir lors de la présentation qui, sur le plan technique, est placée sous l'autorité du jury. Ce dispositif pourra être modifié sur le nombre de foulées si les infrastructures ne permettent pas l'installation de la ligne. Il sera cependant le même pour tous les chevaux.

● **Évaluation du modèle** :

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 4.

→ Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 cotés.

→ Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas...

● **Évaluation des allures** :

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3.

Le pas est jugé lors de la présentation en main du modèle.

Le trot et le galop sont jugés en liberté lors de la séance d'obstacle.

A titre informatif, une indication pourra être apportée sur la conformation des participantes en tant que future reproductrice.

➤ **RESULTATS, CLASSEMENTS, ET RAPPELS** :

A l'issue des épreuves, les chevaux ayant obtenu les 10 meilleures notes au total des trois épreuves affectées des coefficients seront rappelés devant le jury pour un dernier examen. Le jury établira alors le classement définitif du 1er au 10ème.

Article 2.B.

EPREUVES DE REPRODUCTEURS ORIENTÉS VERS LE DRESSAGE

Le jugement de la locomotion s'apprécie en fonction de la discipline Dressage.

➤ ENGAGEMENTS

Les engagements doivent être réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles.

2.1. LES MÂLES

2.1.1. LES MÂLES DE 2 ANS

Ils sont examinés en main et aux allures en liberté. Ils pourront être évalués dans les qualificatives étalons et lors des concours locaux et/ou régionaux pour une sélection à la grande semaine de dressage de Saumur qui sera qualificative au concours national de St Lô :

➤ DEROULEMENT DES EPREUVES

• Évaluation du modèle :

- Note de 0 à 10 affectée du coefficient 4.
- Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 cotés.
- Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas...

• Évaluation des allures aux 2 mains :

- Le trot et le galop sont jugés en liberté.
- Le pas est jugé en liberté ou en main.
- Note de 0 à 10 affectée du coefficient 6, comprenant une combinaison des notes du pas (1/3), du trot (1/3) du galop (1/3).

La note finale est constituée de la combinaison des deux épreuves selon des coefficients suivants :
Modèle coefficient 4, Allures coefficient 6.

2.1.2. LES MÂLES DE 3 ANS

Ils sont examinés en main et aux allures en liberté et montés. Ils pourront être évalués dans les qualificatives étalons et dans les concours locaux et/ou régionaux pour une sélection à la grande semaine de dressage de Saumur qui sera qualificative au concours national de St Lô :

➤ DEROULEMENT DES EPREUVES

• Évaluation du modèle :

- Note de 0 à 10 affectée du coefficient 4.
- Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 cotés.
- Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas...

• Évaluation des allures montées

Passage individuel ; Les chevaux arrivent détendus.

- Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3, comprenant une combinaison des notes du pas (1/3), du trot (1/3) du galop (1/3).

Déroulement de la présentation : Evolution sur le plat aux trois allures comprenant l'enchaînement :

- Un tour de piste à main gauche,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,
- Changement de main sur la diagonale en développant le trot,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,

- A la fin du cercle, départ au galop,
 - marcher large
 - Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
 - marcher large en allongeant le galop sur la longueur.
 - reprendre
 - Changer de main sur la diagonale ; passer au trot
 - prendre le galop à l'autre main, marcher large
 - Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
 - allonger le galop sur la longueur
 - reprendre
 - transition progressive au trot, puis au pas.
 - marcher au pas, rênes longues en face puis autour du jury.
- Cet enchaînement sera à effectuer une ou deux fois selon les indications du jury.

Sortie au pas rênes longues en repassant devant le jury pour la note de pas.

• **Évaluation des allures en liberté :**

- Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3
- Présentation en liberté aux 3 allures
- Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3, comprenant une combinaison des notes du pas (1/3), du trot (1/3) du galop (1/3).

La note finale est constituée de la combinaison des trois épreuves selon des coefficients suivants : modèle coefficient 4, allures montées coefficient 3, allures en liberté coefficient 3.

2.2. LES FEMELLES

Les pouliches et poulinières sont examinées sous l'angle du modèle et des allures.

2.2.1. LES POULINIÈRES

Les concours poulinières sont ouverts à toutes les juments SF ou facteurs SF, suivées d'un poulain inscrit SF, quel que soit l'âge.

Seules bénéficieront des encouragements, des primes de concours, et seront sélectionnables pour les concours régionaux :

- Les juments de trois ans et de quatre ans, suivées d'un produit inscrit au stud-book Selle Français. Si elles sont saillies, elles doivent l'être par un étalon qualifiant le produit à naître SF.
- Les juments de cinq à dix-huit ans suivées d'un produit inscrit au stud-book Selle Français et saillies par un étalon qualifiant le produit à naître SF.

Les sections suivantes seront prévues au programme :

- Poulinières jeunes pour les 3 à 11 ans
- Poulinières âgées pour les 12 ans à 18 ans.
- Autres poulinières (hors d'âge)

Les poulinières présentant un intérêt pour la discipline pourront recevoir de la part des juges France Dressage pour l'obtention du Label Dressage.

Ne sont pas qualifiées les juments qui auraient pris part dans l'année à une course publique ou à une compétition officielle hippique.

Le déroulement, les engagements, et la nomination du jury se fera conformément au paragraphe 2.A.2.2.1.

2.2.2. LES FEMELLES DE 2 ANS

Les femelles de deux ans sont examinées en main et aux allures en liberté dans les concours locaux ou régionaux. Elles pourront être sélectionnées pour la grande semaine de dressage de Saumur. Sont qualifiées pour les concours nationaux de reproductrices, les femelles désignées à l'issue des concours locaux et/ou régionaux.

Le déroulement se fera conformément au paragraphe 2.B.2.2.1.

CHAPITRE III : CONCOURS DE FOALS

Article 3

Les épreuves sont organisées sous la forme de concours de modèle et allures et ne concernent que les adhérents de l'ANSF à jour de leur cotisation. Les poulains sont présentés sous la mère (le poulain pourra être présenté seul en cas de force majeure). Seul le poulain sera jugé.

3.1. EPREUVES QUALIFICATIVES REGIONALES

Toutes les épreuves qualificatives régionales doivent être organisées avant le 31 août, sauf cas de force majeure.

➤ ENGAGEMENTS

Les engagements doivent être réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles.

➤ DEROULEMENT

Dans la mesure du possible, l'aire de présentation aura pour dimension 30 mètres x 20 mètres. Les poulains seront présentés tenus en main à côté de leur mère puis présentés en liberté. On distinguera les foals mâles et femelles, les foals âgés et les foals jeunes, la date retenue étant celle du 01 mai.

3.2. FINALES NATIONALES

➤ CONDITIONS DE QUALIFICATION

Sont qualifiés pour le Concours National des foals Selle Français pour les mâles et pour les femelles :
. 2 candidats par région, soit 40 participants,
. + 40 autres environ au prorata du nombre moyen de naissances SF de la région sur les 3 dernières années précédentes en regard du nombre national des naissances SF.
Les suivants figurent sur une liste d'attente. Ils pourront participer à la finale en fonction des désistements éventuels des chevaux qualifiés.
Toutes les épreuves qualificatives régionales doivent être organisées avant le 31 août, sauf cas de force majeure.

➤ ENGAGEMENTS

Les engagements doivent être réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles.

➤ DEROULEMENT

Dans la mesure du possible, l'aire de présentation aura pour dimension 30 mètres x 20 mètres.

Les poulains seront présentés tenus en main à côté de leur mère puis présentés en liberté. Le mode de présentation complet pour les finales sera précisé lors de l'engagement.

La présentation des animaux devra être particulièrement soignée :

- jument nattée avec licol ou filet de présentation
- poulain en liberté
- lads et suiveurs, tenue correcte exigée identifiée Selle Français
- un poulain issu d'un transfert d'embryon pourra être présenté seul ou avec sa mère porteuse.
- la jument et le poulain pourront être confiés pour la présentation à des présentateurs
- les éleveurs devront se conformer au code de bonne conduite établi par l'ANSF

➤ RAPPELS ET CLASSEMENTS

Les poulains seront répartis en 4 sections : femelles jeunes, femelles âgées, mâles jeunes, mâles âgés. Dans la mesure du possible la date du 01/05 sera également respectée pour la composition des sections sauf cas de force majeure.

En cas d'ex aequo, c'est la note d'ensemble, puis la note d'aplombs, puis la note de locomotion, puis la note de ligne de dessus, et enfin la note de rayons qui distingueront dans cet ordre les poulains.

Tous les poulains seront récompensés et appelés au rappel pour être présentés par leur propriétaire.

CHAPITRE IV : CONCOURS DES CHEVAUX DE 3 ANS SPORT

Article 4

On distingue :

- les concours locaux
- les concours régionaux
- le concours national hongre et femelle
- le concours national à orientation dressage
- les concours complémentaires

Un même cheval ne peut participer qu'à un seul concours de même niveau.
Les chevaux entiers ne sont pas admis dans les concours régionaux.

Concours locaux :

La présentation comporte un examen au modèle, une évaluation des allures montées, une épreuve de sauts d'obstacle en liberté, sauf cas de dérogation acceptée par le Président de l'ANSF.

Le saut monté peut être installé à titre facultatif et d'entraînement en vue du concours régional mais ne sera pas noté.

Concours régionaux :

La présentation comporte un examen au modèle, une évaluation des allures montées, une épreuve de sauts d'obstacle en liberté, une épreuve de saut monté.

Pour le concours à orientation dressage, les chevaux doivent être examinés en liberté et montés aux 3 allures.

4.1. CONCOURS LOCAUX ET REGIONAUX

Toutes les épreuves qualificatives régionales doivent être organisées au mieux avant le 30 septembre.

Les chevaux ayant obtenu aux concours locaux ou régionaux une note inférieure ou égale à 3 au modèle sur les aplombs, ne pourront pas être qualifiés pour le régional et/ou le national.

Les concours se déroulent au printemps ou à l'automne selon le calendrier défini par l'Association régionale.

Les chevaux entiers ne sont pas admis dans les concours régionaux ou complémentaires.

➤ ENGAGEMENTS

Les engagements doivent être réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles.

➤ SECTIONS

Il appartient au Président de l'Association Régionale déléguée en accord avec le juge référent ANSF et le délégué administrateur régional ANSF, d'organiser le concours avec ou sans sections (en fonction le nombre d'animaux présentés). Dans l'hypothèse de sections, la répartition des chevaux pourra se faire en 3 catégories :

- Petites tailles : 1m61 et moins
- Moyennes tailles : 1m62 à 1m66
- Grandes tailles : 1m67 et plus

➤ DEROULEMENT DES EPREUVES

● Évaluation du modèle

- Note de 0 à 10 affectée du coefficient 4.
- Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 cotés.
- Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas.

● Évaluation du saut en liberté : dans un rond d'Havrincourt ou en manège, obstacle composé de barres ou de palanques.

Un obstacle de réglage ← 2 foulées → un obstacle.

- Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3 aux locaux et 1,5 aux régionaux.
- Déroulement de la présentation :
 - . 2 ou 3 tours sans obstacles avec barres au sol
 - . saut d'une combinaison composée de la manière suivante :
 - . un obstacle de réglage d'une hauteur d'environ 50 à 60cm
 - . 2 foulées
 - . un obstacle:
 - . vertical appelé d'une hauteur maximum de 1,15m
 - . puis oxer aux dimensions maximum de 1,15m devant x 1,20m derrière, largeur 1,30m

→ Seul le propriétaire (ou son représentant) est autorisé à entrer dans le rond mais sans intervenir lors de la présentation qui, sur le plan technique, est placée sous l'autorité du jury.

● Évaluation des allures et du saut monté

Le jugement de la locomotion s'apprécie en fonction de la discipline CSO.
Passage individuel ou en groupe selon le programme ; Les chevaux arrivent détendus.

- **allures** : Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3, comprenant une combinaison des notes du pas (25%), du trot (25%), du galop (50%).

Déroulement de la présentation : Evolution sur le plat aux trois allures qui pourra comprendre l'enchaînement :

- Un tour de piste au trot à main gauche,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,
- Changement de main sur la diagonale en développant le trot,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,
- A la fin du cercle, départ au galop,
- marcher large
- Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
- marcher large en allongeant le galop sur la longueur.
- reprendre
- Changer de main sur la diagonale ; passer au trot
- prendre le galop à l'autre main, marcher large
- Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
- allonger le galop sur la longueur
- reprendre
- transition progressive au trot, puis au pas.
- marcher au pas, rênes longues en face ou autour du jury

→ **saut monté** (uniquement aux régionaux) : Note de 0 à 10 affectée du coefficient 1,5. **Nombre de passages limité à 5.**

Les premiers sauts se feront entrée au trot puis entrée au trot ou au galop selon les indications du jury.

Enchaînement d'une combinaison encadrée et composée de la manière suivante :

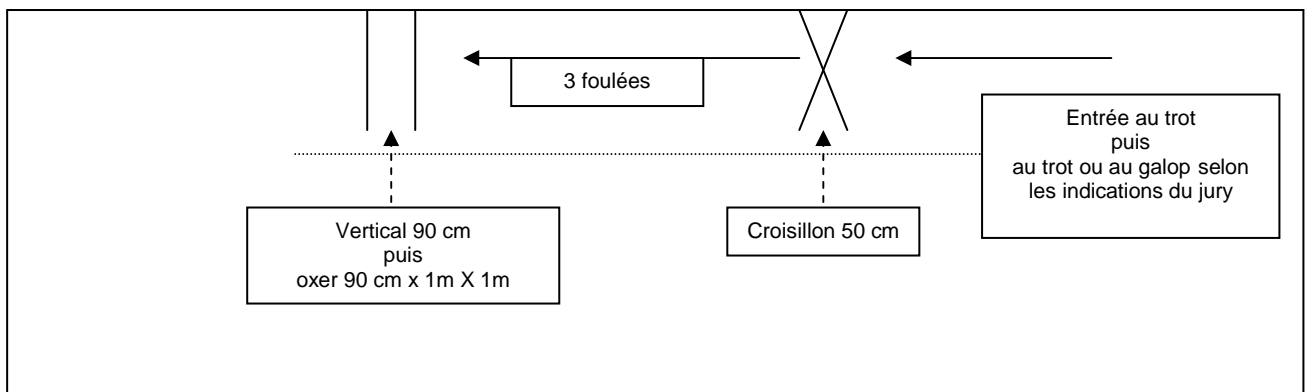
Entrée au trot ; passage d'un croisillon d'une hauteur de 50 cm environ ← 3 foulées → vertical d'une hauteur de 90 cm environ.

Puis entrée au trot ou au galop selon les indications du jury; passage d'un croisillon d'une hauteur de 50 cm environ ← 3 foulées → oxer d'une hauteur de 90 cm environ devant x 1m environ derrière et d'une largeur d'environ 1m.

Un sous bassement pourra être installé de type cube ou arrondi, les obstacles pourront être appelés..

Sortie au pas rênes longues en repassant devant le jury pour la note de pas.

Le jury pourra adapter si besoin le nombre de passages pour un cheval.



➤ RESULTATS, CLASSEMENTS, ET RAPPELS

Quatre classements pourront être établis si nécessaire

- . Un classement « Modèle »,
- . Un classement « Allures »,
- . Un classement « Aptitude à l'Obstacle ».
- . Pour les concours locaux : un classement cumulé constitué de la combinaison des trois épreuves selon des coefficients suivants : Modèle coefficient 4, Allures coefficient 3, Aptitude à l'Obstacle coefficient 3.
- . Pour les concours régionaux : un classement cumulé constitué de la combinaison des quatre épreuves selon des coefficients suivants : Modèle coefficient 4, Locomotion coefficient 3, Aptitude au saut monté coefficient 1,5, Aptitude à l'Obstacle en liberté coefficient 1,5.
- . Entre un quart et un tiers des concurrents pourra être rappelé.

Les chevaux examinés sur les concours locaux ou régionaux présentant des qualités requises pour la discipline du dressage pourront être qualifiés pour la grande semaine de dressage de Saumur, ou, en l'absence de juge de France Dressage devront être ultérieurement présentés à un ou plusieurs juges de France Dressage, pour une éventuelle qualification à cette finale.

4.2. CONCOURS NATIONAL

➤ CONDITIONS DE QUALIFICATION

Sont qualifiés pour le Concours National des chevaux de sport hongres et femelles de 3 ans :

- . 2 candidats par région, soit 40 participants,
- . + 40 autres environ au prorata du nombre moyen de naissances SF de la région sur les 3 dernières années précédentes en regard du nombre national des naissances SF.

Les suivants figurent sur une liste d'attente. Ils pourront participer à la finale en fonction des désistements éventuels des chevaux qualifiés.

Les chevaux ayant obtenu aux concours locaux ou régionaux une note inférieure ou égale à 3 au modèle sur les aplombs antérieurs ou postérieurs, ne pourront pas être qualifiés pour le régional et/ou le national.

➤ ENGAGEMENTS

Les engagements devront être réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles.

➤ DEROULEMENT DES EPREUVES

● **Évaluation du saut en liberté** : dans un rond d'Havrincourt ou en manège, obstacle composé de barres ou de palanques.

Un obstacle de réglage ← 2 foulées → un obstacle.

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 1,5.

→ Déroulement de la présentation :

- . 2 ou 3 tours sans obstacles avec barres au sol
- . saut d'une combinaison composée de la manière suivante :
 - . un obstacle de réglage d'une hauteur d'environ 50 à 60cm
 - . 2 foulées
 - . un obstacle:
 - . vertical appelé d'une hauteur maximum de 1,20m
 - . puis oxer aux dimensions maximum de 1,30m devant x 1,35m derrière, largeur 1,50m

→ Seul le propriétaire (ou son représentant) est autorisé à entrer dans le rond mais sans intervenir lors de la présentation qui, sur le plan technique, est placée sous l'autorité du jury.

● **Évaluation du modèle**

→ Note de 0 à 10 affectée du coefficient 4.

→ Présentation en main si possible sur sol dur. Chaque sujet sera présenté des 2 cotés.

→ Entrée au trot, Arrêt, Aller/Retour (A/R) au pas sur 30m, Aller/Retour (A/R) au trot sur 30m, Arrêt en présentant le cheval de l'autre côté, Sortie au pas.

● **Évaluation des allures et du saut monté.**

Le jugement de la locomotion s'apprécie en fonction de la discipline CSO.

Passage individuel ou en groupe selon le programme ; Les chevaux arrivent détendus.

→ **Allures** : Note de 0 à 10 affectée du coefficient 3, comprenant une combinaison des notes du pas (25%), du trot (25%), du galop (50%).

Déroulement de la présentation : Evolution sur le plat aux trois allures comprenant l'enchaînement :

- Un tour de piste au trot à main gauche,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,
- Changement de main sur la diagonale en développant le trot,
- Cercle au trot en bout de piste de 20 m de diamètre,
- A la fin du cercle, départ au galop,
- marcher large
- Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
- marcher large en allongeant le galop sur la longueur.
- reprendre
- Changer de main sur la diagonale ; passer au trot
- prendre le galop à l'autre main, marcher large

- Cercle au galop en bout de piste de 20 m de diamètre
- allonger le galop sur la longueur
- reprendre
- transition progressive au trot, puis au pas.
- marcher au pas, rênes longues en face ou autour du jury

→ **Aptitude au saut monté** : Note de 0 à 10 affectée du coefficient 1,5. **Nombre de passages limité à 5.**

Enchaînement d'une combinaison encadrée dans la diagonale, et de un ou deux obstacles encadrés et isolés, et composée de la manière suivante

Les premiers sauts se feront entrée au trot puis entrée au trot ou au galop selon les indications du jury.

Entrée au trot, Passage d'un Croisillon d'une hauteur de 50 cm environ ← 3 foulées → vertical d'une hauteur de 1m environ.

puis **Entrée au choix au trot** ou au galop selon les indications du jury, passage d'un Croisillon d'une hauteur de 50 cm environ ← 3 foulées → oxer d'une hauteur de 1 m environ devant x 1,10 m environ derrière et d'une largeur d'environ 1,10 m.

1 ou 2 obstacles isolés et bien encadrés pourront être sautés dans l'enchaînement de la ligne aux cotes équivalentes.

Le jury pourra adapter si besoin le nombre de passages pour un cheval.
Un sous bassement pourra être installé de type cube ou arrondi.

Sortie au pas rênes longues en repassant devant le jury pour la note de pas.

➤ **RESULTATS, CLASSEMENTS, ET RAPPELS :**

A l'issue des épreuves, les chevaux ayant obtenu les 10 meilleures notes au total des trois épreuves affectées des coefficients seront rappelés devant le jury pour un dernier examen. Le jury établira alors le classement définitif du 1^{er} au 10^{ème}.

CHAPITRE V

PROTOCOLE D'EXAMEN DU MODELE ET DES ALLURES

Article 6

L'examen du Modèle et des Allures comprend une description détaillée et commentée, conformément aux grilles de jugement des Concours d'Élevage :

↪ de la morphologie du cheval

- ♦ Ligne de Dessus Tête Encolure
 Garrot, Dos, Rein

- ♦ Membres
Profil avant : Epaulés - Antérieurs
Profil arrière : Croupe, Bassin, Cuisses - Postérieurs
Aplombs antérieurs
Aplombs postérieurs

- ♦ Impression d'ensemble Type Race – Sang (Cadre, esthétique)

↪ Des allures du cheval

Appréciation de la souplesse, de **l'amplitude**, de l'engagement, de l'équilibre et de l'impulsion aux trois allures : pas, trot et galop.

↪ De l'aptitude à l'obstacle

Appréciation de l'équilibre (avant et après l'obstacle), de la **force et des moyens**, du style, du respect, de l'intelligence et de la franchise (allant), de la disponibilité.

CHAPITRE VI LABELLISATION DES POULINIÈRES COMME FACTEUR DE SF

Article 7

Conformément aux dispositions des articles 3.2 du règlement du stud-book SF, les femelles étrangères peuvent être labellisées facteur SF.

Les poulinières sont examinées selon leur Modèle, leur Locomotion, leurs aptitudes sportives, leur généalogie et leurs performances lors de Commissions de labellisation. Celles-ci se déroulent en même temps ou indépendamment des concours de poulinières SF. Une labellisation est également possible directement dans les élevages.

Les Commissions sont organisées par l'ANSF qui peut en donner délégation à une Association Régionale. Le jury est désigné par le Président de l'ANSF et le juge référent national. Il comprend au moins un juge national ANSF.

➤ **ENGAGEMENT**

Les engagements seront réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles.

➤ **DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION :**

Le modèle et les allures se font selon le protocole des concours d'élevage pour poulinières.

- **Performances** Indice obtenu, Niveau d'épreuve atteint ...
- **Génétique** Nombre de points PACE, analyse de la souche ...

Un dossier correspondant à l'annexe II du règlement du stud-book devra être présenté par le propriétaire.

Lorsque tous les éléments du dossier seront réunis au sein de l'ANSF et acceptés, il sera prononcé la labellisation des poulinières.

Le propriétaire s'engage à ce que le produit de sa jument labellisée SF, croisée avec un étalon Selle Français ou Facteur de Selle Français soit inscrit au stud-book Selle Français à la naissance.

En cas de changement de propriétaire, le nouveau propriétaire devra signaler à l'ANSF s'il ne souhaite plus que la jument produise dans le stud-book Selle Français.

CHAPITRE VII COMMISSION D'ÉVALUATION POUR INSCRIPTION SF A TITRE INITIAL

Article 8

Conformément aux dispositions de l'article 2.2 du règlement du stud-book SF, les chevaux de Selle (CS) ou d'origine constatée (OC) peuvent être évalués en Commission d'évaluation pour leur inscription à titre initial au stud-book Selle Français.

Les Commissions d'évaluation pour inscription à titre initial sont organisées par l'ANSF qui peut en donner délégation à une Association Régionale. Le jury est désigné par le Président de l'ANSF et le juge référent national. Il comprend au moins un juge national ANSF. Une évaluation est également possible directement dans les élevages.

➤ ENGAGEMENT

Les engagements seront réalisés sur le site d'engagement www.francechevaldesport.fr. Les autres modes d'engagements restent toujours possibles.

➤ DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION :

L'évaluation sera réalisée avec les grilles de jugement correspondantes.

- . foals et yearling : présentation en main et en liberté,
- . 2 ans : présentation en main, en liberté et à l'obstacle en liberté si possible pour les chevaux de CSO,
- . 3 ans : présentation en main, montée aux trois allures et si possible à l'obstacle en liberté et monté pour les chevaux de CSO,
- . Chevaux de 4 ans et plus : En plus de la présentation en main, et de l'évolution montée aux trois allures, il pourra être demandé une évolution correspondant à la discipline pratiquée (parcours de CSO ou reprise de Dressage ou Cross).

Un dossier correspondant à l'annexe II du règlement du stud-book devra être présenté par le propriétaire.

Lorsque tous les éléments du dossier seront réunis au sein de l'ANSF et acceptés, il sera prononcé l'inscription à titre initial.

CHAPITRE VIII

NOTE D'ORIENTATION DU JUGEMENT DES ENTIERS EN COMMISSION D'APPROBATION

Article 9

1. Pour le concours des candidats étalons de 2 et de 3 ans

La sélection se fait sur le phénotype et les critères génétiques. Il faut rechercher des étalons à vocation sportive qui produiront des chevaux commerciaux
L'objectif est d'élargir la base de sélection et de maintenir une diversité génétique.

On doit rechercher des étalons ayant ;

- . un très bon caractère, facile,
- . de très bons aplombs (signe de longévité),
- . du sang pour être utilisable par les amateurs et les professionnels,
- . de très bonnes allures, bon galop, bonne amplitude,
- . un très bon geste et une très bonne technique à l'obstacle,
- . d'excellentes aptitudes pour la discipline envisagée

Coefficients appliqués aux grilles d'évaluation dans la note globale :

	Modèle	Allures	Saut en liberté
2 ans	40 %	30 %	30 %

	Modèle	Allures	Saut en liberté	Saut monté
3 ans	40 %	30 %	15 %	15 %

2. Pour les commissions d'approbation des étalons de 4 ans et plus

Possibilité de faire monter les chevaux par un membre du jury pour tester le galop, le coup de saut, la bouche, la locomotion, le comportement.

Un modèle peut compenser des performances et inversement.

Le résultat n'a pas la même signification en fonction de l'âge.

L'approbation est donc une combinaison de performances, modèle, allures, obstacle, origines, souche maternelle et indices.

Pour les 4 ans :

Coefficients appliqués aux grilles d'évaluation dans la note globale :

	Modèle	Allures	Obstacle
4 ans	1/3	1/3	1/3

Indications pour le jugement :

- . Avis favorable pour une note globale (Obstacle, modèle et allures) $\geq 75\%$;
- . Discussion pour une note globale (Obstacle, modèle et allures) comprise entre de 75 à 70%, (prise en compte de la saison de concours et de la finale, ainsi que de la souche maternelle et paternelle).
- . Avis défavorable pour une note globale (Obstacle, modèle et allures) $< 70\%$

Pour les 5 ans :

Coefficients appliqués aux grilles d'évaluation dans la note globale :

	Modèle	Allures	Obstacle
5 ans	30%	30%	40%

Indications pour le jugement :

- . Avis favorable pour une note globale (Obstacle, modèle et allures) $\geq 70\%$;
- . Discussion pour une note globale (Obstacle, modèle et allures) comprise entre de 68 à 70%, (prise en compte de la saison de concours et de la finale, ainsi que de la souche maternelle et paternelle).
- . Avis défavorable pour une note globale (Obstacle, modèle et allures) $< 68\%$

Pour les 6 ans et plus:

Coefficients appliqués aux grilles d'évaluation dans la note globale :

	Modèle	Allures	Obstacle
6 ans	30%	20%	50%

Indications pour le jugement :

- . Avis favorable pour une note globale (Obstacle, modèle et allures) $\geq 68\%$;
- . Discussion pour une note globale (Obstacle, modèle et allures) comprise entre de 65 à 68%,
(prise en compte de la saison de concours et de la finale, ainsi que de la souche maternelle et paternelle).
- . Avis défavorable pour une note globale (Obstacle, modèle et allures) $< 65\%$

CHAPITRE IX CODE DE BONNE CONDUITE D'ELEVAGE ET CONTROLES DE MEDICATION

Article 10

10.1. OBJECTIFS

Pour offrir toutes les garanties aux utilisateurs de chevaux de sport français, et instaurer une relation de confiance, l'Association Nationale du Selle Français, avec le soutien des Haras Nationaux, a défini le présent code de bonne conduite d'élevage en matière de médicaments et précise les modalités de contrôle pour les concours qu'elle organise.

S'intégrant dans la démarche de qualité globale, entreprise par la race, ses objectifs sont :

- Contribuer à une éthique de « bonnes pratiques d'élevage » ;
- Assurer la plus grande transparence vis à vis de la qualité des produits d'élevage ;
- Garantir une amélioration génétique réelle des produits, non faussée par des pratiques frauduleuses et malhonnêtes.

Les « bonnes pratiques d'élevage » comportent notamment :

- une alimentation saine,
- une hygiène de vie et un exercice physique adaptés aux besoins physiologiques et éthologiques du cheval,
- un recours exclusif à des médicaments justifiés médicalement.

Ainsi en vertu du respect de ces « bonnes pratiques d'élevage » :

- A. *Tous les chevaux présentés dans les concours d'élevage doivent être en bonne condition physique et sanitaire. Leur aptitude sanitaire à participer au concours peut être vérifiée par le vétérinaire mandaté par le Président du jury du concours.***
- B. *L'ANSF peut effectuer, sur les chevaux, des contrôles de médicaments dans les concours qu'elle organise.***
- C. *Les Haras Nationaux peuvent effectuer des contrôles de médicaments sur les chevaux qui participent aux concours d'élevage que l'établissement public organise. Ces contrôles sont réalisés selon les dispositions relatives aux contrôles de médicaments prévus au règlement général des concours des Haras Nationaux***

10.2. DISPOSITIONS DES CONTROLES DE MEDICATIONS DES CONCOURS DE L'ANSF

Exposé général

L'ANSF pourra, à l'occasion des concours de race qu'elle organise, faire effectuer des contrôles de médicaments sur certains chevaux. Les modalités de ces contrôles sont précisées ci-après. Les lauréats des concours y seront systématiquement soumis.

Le propriétaire du cheval signera l'acceptation de ces dispositions sur le bulletin d'engagement de la manifestation.

Substances interdites

Pour participer à un concours, un cheval ne doit présenter dans ses tissus, fluides corporels, ou excréation aucune substance prohibée ou métabolite(s) de cette substance. Une substance prohibée est une substance appartenant à l'une des catégories de substances figurant dans l'arrêté conjoint des Ministres chargés des Sports, de la Santé, et de l'Agriculture du 21/11/96 (J.O. 18/12/96).

Réalisation des contrôles

Le contrôle est effectué sous la responsabilité d'un vétérinaire, par prélèvement d'urine et/ou de sang. Le prélèvement d'urine ne peut s'effectuer que par miction naturelle. Le prélèvement de sang s'effectue par ponction de la veine jugulaire.

➤ **Analyse et analyse de contrôle**

Les prélèvements biologiques seront analysés par le laboratoire d'analyses biologiques de la Fédération Nationale des Courses Françaises.

Les modalités des opérations techniques de contrôle et d'analyse sont celles définies au règlement général de la F.F.E.

Les prélèvements sont conditionnés en double : échantillon A et B.

Les échantillons A et B sont expédiés en même temps au laboratoire de la FNCF, par France-Galop qui en assure l'anonymat.

L'échantillon A sert à réaliser une première analyse. Le résultat de celle-ci est notifié à l'ANSF dès la fin des opérations d'analyse.

Dans le cas où l'échantillon A recèle une substance prohibée, le propriétaire est informé par l'ANSF par lettre recommandée avec accusé de réception, du résultat de l'analyse et de son droit de demander dans un délai de 8 jours, une analyse de contrôle sur l'échantillon B, à ses frais, dans le même laboratoire, en désignant un autre expert en toxicologie analytique, chargé du contrôle de la deuxième analyse, figurant dans la liste fixée par arrêté ministériel (A.M. 03/03/93 j.o. 26/03/93).

Le propriétaire doit notifier, par lettre recommandée, à l'ANSF, sa volonté de procéder à une analyse de contrôle et le nom de l'expert qu'elle a désigné et qui a accepté sa mission.

Dès réception de cette demande, l'ANSF informe le laboratoire de la FNCF.

A compter de sa désignation, l'expert dispose d'un délai de 15 jours pour procéder à l'analyse de contrôle et envoyer son rapport à l'ANSF

En cas de refus ou de non retrait de la notification, le propriétaire est réputé avoir renoncé à son droit de faire procéder à une analyse de contrôle.

➤ **Présence du propriétaire**

Le propriétaire du cheval ou son représentant mandaté par écrit, devra faciliter la réalisation des contrôles. Dès lors qu'il aura été informé que son cheval a été désigné pour être contrôlé, il est tenu de conduire ou de faire conduire son cheval, muni de son document d'accompagnement agréé par le Ministère de l'Agriculture, au lieu de prélèvement. Le propriétaire du cheval ou son représentant a le droit d'assister à toutes les opérations. S'il n'exerce pas ce droit, cela signifie qu'il accepte les dispositions prises et ne pourra contester, au titre de son absence les conditions du prélèvement. Le refus de laisser effectuer les prélèvements relève des sanctions prévues au paragraphe 3.

➤ **Commission vétérinaire d'interprétation**

En cas de résultat positif, il est fait recours à la Commission vétérinaire d'interprétation des résultats des analyses et des analyses de contrôle de la F.F.E., composée de trois vétérinaires. Cette commission procède à l'étude des résultats fournis par le laboratoire et par l'expert et à leur interprétation. Elle établit, dans les 15 jours, à compter de la saisine, un rapport écrit qu'elle adresse à l'ANSF.

Ce rapport statue sur la présence de substance prohibée ou non dans les échantillons.

10.3 SANCTIONS

En cas de mise en évidence de substances prohibées, l'ANSF transmet au Président du jury les conclusions de la commission vétérinaire d'interprétation. Le Président du jury prononce alors la disqualification du cheval. Le propriétaire, conformément à son engagement autorise le Président du jury à éliminer son cheval du classement et renonce à tout recours ultérieur.

L'ANSF se réserve par ailleurs le droit de prononcer toute autre sanction qu'elle juge appropriée et à engager toutes actions visant à réparer le dommage qu'elle aura subi.
